

# **Cadres de l'UE sur le climat, la paix et la sécurité**

## **Document de référence du CSDN**

---

**Marie Lena Groenewald**

**Mai 2026**

## European Peacebuilding Liaison Office (EPLO)

L'European Peacebuilding Liaison Office (EPLO) est la plus grande plateforme indépendante de la société civile composée d'organisations non gouvernementales (ONG) européennes, de réseaux d'ONG et de groupes de réflexion européens qui s'engagent en faveur de la consolidation de la paix et la prévention des conflits violents. La mission de l'EPLO est d'inciter les décideurs européens à jouer un rôle plus actif dans la consolidation de la paix ainsi que dans la résolution et la prévention des conflits par des moyens non violents, dans toutes les régions du monde, et à le faire de manière plus efficace.

## Civil Society Dialogue Network

Le CSDN est un mécanisme permettant le dialogue entre la société civile et les responsables politiques de l'UE sur des questions de paix et de conflit. Il est cofinancé par l'Union européenne (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde). Il est géré par l'EPLO, un réseau de la société civile, en collaboration avec la CE et le SEAE. La cinquième phase du CSDN s'étend de 2023 à 2026. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet de l'EPLO.



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne (UE). Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'EPLO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.

Les points de vue exprimés dans ce document sont ceux des auteurs et ne représentent pas nécessairement la politique ou l'opinion de l'EPLO ou des organisations membres de l'EPLO.

© EPLO 2026

La reproduction et l'utilisation de ce document sont autorisées. Lorsque vous utilisez ce document, veuillez en informer l'EPLO et mentionner votre source.

# Table des matières

<b>EXECUTIVE SUMMARY .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION: WHY CLIMATE, PEACE AND SECURITY MATTERS FOR EU EXTERNAL ACTION .....</b>	<b>1</b>
<b>EVOLUTION OF EU ACTION ON CLIMATE, PEACE AND SECURITY .....</b>	<b>2</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEX I : KEY CPS-RELATED EU POLICY DOCUMENTS .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEX II: LIST OF ABBREVIATIONS .....</b>	<b>25</b>

## Résumé

Ce document décrit l'évolution des cadres de l'UE en rapport avec le climat, la paix et la sécurité. Il s'ouvre sur un paragraphe de mise en contexte qui explique l'importance du climat, de la paix et de la sécurité pour l'action extérieure de l'UE. Il retrace ensuite l'évolution de l'action de l'UE dans ce domaine, en examinant les premières bases établies, l'intégration progressive de cette approche dans les politiques d'action extérieure, les effets du pacte vert pour l'Europe et les changements géopolitiques, l'attention accrue sur le changement climatique et la défense, les développements récents des politiques, les changements apportés aux cadres de financement ainsi que les risques correspondants de reléguer l'action climatique au second plan. Le document présente également des mécanismes concrets, comme les dialogues régionaux sur la sécurité climatique, la collaboration entre l'UE et l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les enjeux liés au climat et à la sécurité, ainsi que les rôles des différentes institutions de l'UE dans ce domaine. Le document dresse en outre un tableau des principaux acteurs de l'UE dans le domaine du climat, de la paix et de la sécurité et de leur rôle dans ce domaine. Il examine également brièvement les répercussions des changements observés pour la consolidation de la paix et l'engagement extérieur de l'UE en matière de climat, paix et sécurité, avant de présenter les tendances les plus récentes et les prochaines étapes envisagées. Il comprend également une annexe I détaillée sur les principaux documents stratégiques de l'UE liés aux enjeux de climat, paix et de sécurité, qui fait office d'inventaire des politiques en la matière.

## Introduction : Pourquoi le climat, la paix et la sécurité sont-ils importants pour l'action extérieure de l'UE ?

Cette section présente le programme « Climat, paix et sécurité » et explique son importance pour l'action extérieure de l'UE.

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement interagissent avec les dynamiques de conflit, et influencent de multiples façons la fragilité de la gouvernance, les déplacements de population, la sécurité alimentaire, la rareté de l'eau et des ressources, ainsi que la concurrence géopolitique. Les risques climatiques et environnementaux peuvent agir comme des « multiplicateurs de risques », mais peuvent aussi, dans certains cas, offrir des possibilités de coopération<sup>1</sup>. À mesure que les effets prévus des risques climatiques et environnementaux deviennent plus visibles et que leur

---

<sup>1</sup> Simon J.A. Mason, Sebastian Kratzer, Edward Jackson (2026): Environmental Entry Points for Mediation (« Points d'entrée environnementaux pour la médiation »), dans : Center for Security Studies (CSS) à ETH Zürich « CSS Analyses in Security Policy » <https://css.ethz.ch/en/center/CSS-news/2026/02/environmental-entry-points-for-mediation.html>

interaction avec d'autres facteurs de fragilité fait l'objet de recherches plus systématiques, les organisations internationales, y compris l'UE, accordent une attention croissante aux liens entre changements climatiques, dégradation de l'environnement et dynamiques de paix et de sécurité dans leur action extérieure.

L'engagement de l'UE à l'égard des enjeux liés au climat, à la paix et à la sécurité repose sur son adhésion à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à l'Accord de Paris et aux objectifs de développement durable (ODD). Il est toutefois de plus en plus motivé par l'intensification de la concurrence géopolitique entourant la transition énergétique, les matières premières critiques et le financement climatique, ainsi que par les préoccupations liées à l'instabilité dans les régions voisines et partenaires. Autrement dit, l'UE reconnaît de plus en plus que les répercussions de la crise climatique touchent directement la sécurité européenne, les intérêts économiques et la stabilité régionale.

En conséquence, l'UE a commencé à intégrer les considérations relatives au climat et à la sécurité dans sa diplomatie, sa coopération au développement, son action humanitaire et sa politique de sécurité. Elle considère désormais plus explicitement les changements climatiques comme un défi systémique pour la politique étrangère et de sécurité, nécessitant des réponses intégrées dans l'ensemble de ces domaines.

Alors que les documents politiques de l'UE font souvent référence au « lien entre le climat et la sécurité », le présent document utilise l'expression plus large « climat, paix et sécurité » afin de permettre une analyse de la manière dont l'Union européenne intègre les dimensions de prévention des conflits, de consolidation de la paix, de gouvernance et de sécurité humaine aux côtés de l'action climatique et des considérations de sécurité.

## Évolution de l'action de l'UE en matière de climat, de paix et de sécurité

Cette section présente une brève chronologie de l'évolution de ce programme au sein de l'action extérieure de l'UE, depuis la reconnaissance initiale des changements climatiques comme facteur aggravant dans les contextes touchés par les conflits jusqu'à l'émergence d'un cadre géopolitique et sécuritaire de plus en plus aligné sur les intérêts de l'UE et son programme de compétitivité.

### ■ Les premières bases

Au départ, l'engagement de l'Union européenne associait principalement les changements climatiques au développement durable et à la diplomatie climatique multilatérale. À la suite du débat tenu en 2007 au Conseil de sécurité des Nations Unies sur les changements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité internationale, le haut représentant de l'UE et la Commission européenne ont publié, en 2008, un

document intitulé « Changements climatiques et sécurité internationale »<sup>2</sup>. Ce document a marqué la première reconnaissance institutionnelle majeure des liens entre les risques climatiques et les enjeux de sécurité. Il qualifie les changements climatiques de « multiplicateur de menaces », reconnaît le défi majeur que représente les changements climatiques pour les États et les régions déjà fragiles et vulnérables aux conflits<sup>3</sup>, et présente plusieurs exemples de conflits en cours à l'époque auxquels les changements climatiques contribuaient<sup>4</sup>.

## ■ Intégration dans les politiques d'action extérieure

Avec le temps, les enjeux liés au lien entre le climat et la sécurité ont été progressivement intégrés dans les cadres de prévention des conflits, de résilience, ainsi que dans les approches liant l'humanitaire, le développement et la paix. En particulier, la stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique (2021)<sup>5</sup> précise que l'UE « doit cibler l'adaptation de manière plus efficace, au moyen d'une approche associant l'aide humanitaire, le développement et la paix »<sup>6</sup>. Contrairement à une simple reconnaissance du fait que les autorités des contextes touchés par des conflits sont surchargées par la gestion des risques climatiques (voir ci-dessus), l'UE a également attiré l'attention sur le fait que « le changement climatique multiplie les menaces pour la stabilité et la sécurité internationales, particulièrement pour les populations qui se trouvent déjà en situation de fragilité et de vulnérabilité »<sup>7</sup>. Elle reconnaît également que les changements climatiques peuvent contribuer à créer des conditions propices à l'émergence de conflits violents<sup>8</sup>.

## ■ Développements politiques récents

Au cours de la dernière décennie, l'UE a renforcé son cadre politique sur les liens entre le changement climatique, la paix et la sécurité. La [stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne](#) (2016), la [feuille de route sur le changement climatique et la défense](#) (2020), la nouvelle [stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique](#) (2021) et le [concept d'approche intégrée en matière de changement climatique et de sécurité](#) (2021), soulignent ensemble l'importance d'intégrer les dynamiques climat-sécurité dans le cadre plus large des engagements de politique étrangère de l'UE. En juin 2023, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission européenne ont publié une [communication conjointe sur le lien entre le climat et la sécurité](#)<sup>9</sup>. Ce document définit l'approche de l'UE pour répondre aux impacts croissants des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la défense.

---

<sup>2</sup> [https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/reports/99387.pdf](https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/reports/99387.pdf)

<sup>3</sup> Ibid. p.2

<sup>4</sup> Ibid. p.3

<sup>5</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2021:82:FIN>

<sup>6</sup> Ibid. p.18

<sup>7</sup> Ibid. p.19

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> [https://www.eeas.europa.eu/eeas/joint-communication-climate-security-nexus\\_en?etrans=fr](https://www.eeas.europa.eu/eeas/joint-communication-climate-security-nexus_en?etrans=fr)

En particulier, la communication conjointe de 2023 sur le lien entre le climat et la sécurité offre un point d'entrée clair pour permettre aux organisations de la société civile (OSC) actives dans la consolidation de la paix de contribuer à la mise en œuvre de ce cadre politique. Elle fixe notamment comme objectif de continuer de « progresser en ce qui concerne la prise en considération des interconnexions, tout au long du cycle des conflits, entre les crises climatique et environnementale, la paix et la sécurité »<sup>10</sup>, ainsi que de renforcer l'intégration des enjeux liés au climat, à l'environnement et aux ressources naturelles dans les méthodologies d'alerte précoce et d'analyse des conflits<sup>11</sup>. De manière importante, elle met en évidence un double défi : rendre les politiques et pratiques liées au climat et à l'environnement de plus en plus sensibles aux conflits, tout en intégrant systématiquement les considérations climatiques et environnementales dans les actions de l'UE en matière de consolidation de la paix, de stabilisation, de gestion des crises et de reconstruction post-conflit<sup>12</sup>. Elle identifie également comme priorité clé le renforcement de l'analyse du lien entre le climat, l'environnement, la paix et la sécurité dans les politiques et actions des différentes délégations de l'UE concernées<sup>13</sup>. La communication conjointe prévoit également l'application d'une approche fondée sur les droits humains<sup>14</sup>, l'intégration d'une perspective sensible au genre, ainsi que la prise en compte des enjeux de protection de l'enfance et de la jeunesse.<sup>15</sup> Elle souligne en outre l'importance de promouvoir la sensibilité au contexte, l'appropriation locale et les approches de type « ne pas nuire »<sup>16</sup>. Outre la coopération multilatérale, régionale et bilatérale, la communication insiste sur le fait que l'UE renforcera sa collaboration avec la société civile dans la prise en compte du lien entre climat et sécurité<sup>17</sup>.

## ■ **D'une transition « verte » à une transition « industrielle propre » : Pacte vert pour l'Europe et évolutions géopolitiques**

Le pacte vert pour l'Europe (2019) a posé les bases d'une transformation de la politique climatique en un projet stratégique central pour l'UE. À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la transition énergétique est devenue encore plus pertinente dans les débats sur l'autonomie stratégique. En conséquence, l'UE a renforcé les liens entre la sécurité énergétique, l'autonomie stratégique et la diplomatie climatique et environnementale. Le cadrage politique a évolué entre la première et la deuxième Commission von der Leyen. Même si la transition énergétique reste présentée comme une nécessité climatique, le discours a évolué d'une logique de transition « verte » vers celle d'une transition industrielle propre, en cohérence avec les priorités géopolitiques et de compétitivité économique de l'UE. Cette évolution se reflète notamment dans les stratégies internes en matière d'énergie et de résilience, telles que le plan REPowerEU

---

<sup>10</sup> Ibid. p. 10

<sup>11</sup> Ibid. p.5

<sup>12</sup> Ibid. p.10

<sup>13</sup> Ibid. p.8

<sup>14</sup> Ibid. p.9

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Ibid. p.22

visant à supprimer progressivement les importations de combustibles fossiles en provenance de Russie, ainsi que la « stratégie d'engagement énergétique externe » correspondante<sup>18</sup>, ou le cadre intégré pour la résilience climatique et la gestion des risques en Europe (à venir)<sup>19</sup>.

Le projet central visant à opérationnaliser cette approche à l'échelle extérieure est la stratégie Global Gateway de l'UE<sup>20</sup>, qui met l'accent sur les infrastructures, la connectivité et les partenariats d'investissement en tant que principaux instruments de l'engagement extérieur de l'UE. À travers Global Gateway l'UE a élargi son champ d'action aux énergies renouvelables, à l'hydrogène, aux corridors de transport et aux matières premières critiques dans les pays partenaires, y compris dans les contextes fragiles et touchés par des conflits. Cet élargissement a des conséquences importantes sur l'approche de l'UE en matière de coopération au développement et de consolidation de la paix. Bien que la stratégie soit présentée comme fondée sur les droits et les valeurs et alignée sur les objectifs de développement durable, elle reflète également les priorités européennes croissantes en matière de sécurité économique, de résilience de la chaîne d'approvisionnement et d'influence géopolitique. Cette évolution soulève, en retour, des questions sur la manière dont la sensibilité aux conflits, l'appropriation locale et la cohésion sociale à long terme sont intégrées dans les investissements d'infrastructures et énergétiques à grande échelle. Dans la pratique, les partenariats en matière de climat et d'énergie recoupent de plus en plus les intérêts stratégiques liés à la souveraineté énergétique, à la compétitivité industrielle et à l'accès aux minerais critiques. Il en résulte un risque que les priorités géopolitiques et les préoccupations liées aux migrations prennent le pas sur les initiatives locales en faveur de la consolidation de la paix et de la justice climatique.

## ■ **Changement climatique et défense**

L'Union européenne a particulièrement mis l'accent sur une meilleure intégration des considérations climatiques dans les secteurs de la sécurité et de la défense dans le cadre de sa politique étrangère et de sécurité, notamment dans les missions relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), dans le renseignement et la prospective, la résilience des infrastructures et les systèmes énergétiques militaires. Entre autres, le pacte en matière de PSDC civile de 2023 prévoit que les États membres veillent à ce que toutes les missions disposent d'un conseiller environnemental, chargé de rendre compte de l'empreinte environnementale des opérations et de mettre en place des systèmes de gestion environnementale<sup>21</sup>. De même, la communication conjointe de 2023 sur le lien entre le climat et la sécurité comporte une section consacrée à la PSDC,

---

<sup>18</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=JOIN%3A2022%3A23%3AFIN&qid=1653033264976>

<sup>19</sup> [https://climate.ec.europa.eu/eu-action/adaptation-and-resilience-climate-change/european-climate-resilience-and-risk-management-integrated-framework\\_en?prefLang=fr&etrans=fr](https://climate.ec.europa.eu/eu-action/adaptation-and-resilience-climate-change/european-climate-resilience-and-risk-management-integrated-framework_en?prefLang=fr&etrans=fr)

<sup>20</sup> [https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/global-gateway\\_fr](https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/global-gateway_fr)

<sup>21</sup> <https://www.coe-civ.eu/kh/coe-factsheet-environmental-advisors-in-csdp-missions>

qui prévoit d'intégrer « progressivement les aspects climatiques et environnementaux dans la planification, la mise en œuvre et le réexamen »<sup>22</sup> des mandats de la PSDC.

## ▪ **Changements dans les cadres de financement et risques de dévalorisation de l'action climatique**

### **Objectifs climatiques de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde**

L'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde (2021-2027) constitue actuellement le principal instrument de financement de l'action extérieure de l'UE. Il comprend plusieurs dispositions relatives aux liens entre climat, paix et sécurité, notamment en ce qui concerne la prise en compte des « menaces ayant un impact potentiellement déstabilisateur sur la paix et la sécurité, découlant des effets du changement climatique ». Il fixe également un objectif de 30 % des dépenses consacré à l'action climatique, axé sur les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'un objectif de 7,5 % des dépenses en faveur de la biodiversité en 2024, et de 10 % pour 2026 et 2027.

### **Proposition pour l'après-2027**

Alors que l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde arrive à échéance en 2027, la Commission européenne a publié une proposition pour le prochain budget à compter de 2028. La proposition initiale de la Commission prévoit l'instrument « Europe dans le monde » pour l'action extérieure, doté d'un budget proposé de 200 milliards d'euros pour la période 2028-2034. Dans cette proposition de règlement relative à l'instrument Europe dans le monde, toutes les cibles thématiques (dans des domaines tels que le climat, le développement humain et l'égalité de genre) ont été supprimées. Un objectif climatique de 35 % a toutefois été maintenu dans le règlement sur la performance<sup>23</sup>, qui servira à suivre la manière dont les fonds de l'UE sont dépensés. Plutôt que de conserver ces objectifs dans le règlement même de l'instrument Europe dans le monde, la Commission propose une approche de « pleine intégration », reposant principalement sur le règlement sur la performance. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » est censé être maintenu, mais la proposition précise également qu'il s'applique « lorsque cela est possible et approprié »<sup>24</sup>. Par ailleurs, l'objectif climatique pour l'action extérieure est inférieur de 5 points de pourcentage à celui prévu pour les autres instruments budgétaires (30 % pour l'action extérieure). La proposition permet également à la Commission d'adopter des actes délégués afin d'ajuster les niveaux des

---

<sup>22</sup> [https://www.eeas.europa.eu/eeas/joint-communication-climate-security-nexus\\_en?etrans=fr](https://www.eeas.europa.eu/eeas/joint-communication-climate-security-nexus_en?etrans=fr) (pp. 11-12.)

<sup>23</sup> [https://oeil.europarl.europa.eu/oeil/fr/procedure-file?reference=2025/0545\(COD\)](https://oeil.europarl.europa.eu/oeil/fr/procedure-file?reference=2025/0545(COD))

<sup>24</sup> Ibid. p.2

objectifs de dépenses en matière de climat et d'environnement<sup>25</sup>. Dans ce nouveau système proposé, les objectifs liés à la biodiversité et au climat ont également été regroupés au sein d'une même catégorie.

La communication conjointe de 2025 sur la vision mondiale en matière de climat et d'énergie<sup>26</sup> précise que cet objectif de 30 % « visera à aider les pays partenaires à adopter des trajectoires crédibles en matière d'action pour le climat et à stimuler la demande dans les secteurs industriels propres ». Ce type d'action est également censé aider l'UE à diversifier les chaînes d'approvisionnement en technologies propres, à réduire ses dépendances et à renforcer sa sécurité économique<sup>27</sup>. Il est important de noter que sa mise en œuvre est également censée se faire de manière sensible aux conflits<sup>28</sup>.

### **Risques de dépriorisation de l'action climatique**

Ce passage d'objectifs thématiques dédiés à des approches plus transversales pourrait réduire la visibilité et la traçabilité des dépenses liées au climat, à la biodiversité et à la consolidation de la paix dans les instruments d'action extérieure. En outre, le programme dédié à l'action environnementale et climatique, le programme LIFE, ne sera pas reconduit dans le prochain budget. Ses activités seront plutôt intégrées à des instruments plus larges liés à la compétitivité ainsi qu'aux partenariats nationaux et régionaux. Cela accentue encore le risque de diminution de la visibilité thématique et d'une allocation budgétaire distincte<sup>29</sup>. En conséquence, les projets relatifs au climat et à l'environnement devraient désormais « entrer en concurrence au sein de cadres politiques plus larges orientés vers d'autres objectifs »<sup>30</sup>.

Bien que l'UE et ses États membres restent des acteurs centraux du financement climatique public international<sup>31</sup>, il convient de noter que les flux de financement dédiés spécifiquement aux enjeux de climat, de paix et de sécurité dans son budget demeurent limités. Le soutien est jusqu'à présent principalement intégré de manière indirecte dans des programmes plus larges liés à la résilience, à l'adaptation, à la gouvernance et à la consolidation de la paix.

#### **■ Dialogues régionaux sur les liens entre le climat et la sécurité**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la communication conjointe sur le lien entre climat et sécurité, le Service for Foreign Policy Instruments (service des instruments de politique étrangère) de l'UE, en collaboration avec son partenaire adelphi, organise actuellement une série de dialogues sur la sécurité et le climat dans six régions

---

<sup>25</sup> Ibid. p.9

<sup>26</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52025JC0025&qid=1760959837610>

<sup>27</sup> Ibid. p.11

<sup>28</sup> Ibid. p.11

<sup>29</sup> [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/ECTI\\_ATA\(2026\)780420](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/ECTI_ATA(2026)780420)

<sup>30</sup> Ibid. p.2

<sup>31</sup> <https://ecdpm.org/work/european-support-adaptation-times-shifting-politics-and-tight-budgets>

différentes. Ces dialogues régionaux visent à approfondir et à contextualiser les échanges sur la sécurité et le climat au niveau local. Ils se déroulent dans différentes régions du monde confrontées à une forte vulnérabilité climatique ainsi qu'à des menaces sécuritaires importantes.

### ■ **Collaboration UE-ONU sur la sécurité climatique**

L'UE collabore avec les Nations Unies sur les questions de sécurité climatique, notamment à travers des mécanismes tels que le partenariat UE-PNUE sur le climat, l'environnement, la paix et la sécurité, ainsi que le programme sur le changement climatique et la sécurité du Centre et Réseau des technologies climatiques (*Climate Technology Centre and Network* ou CTCN). Dans le cadre de ces engagements, l'UE mène, en coopération avec l'ONU, des évaluations de sécurité climatique portant sur différentes régions afin d'alimenter la programmation de son action extérieure. Ces évaluations visent à identifier et à atténuer les risques de conflit liés aux tensions environnementales.

### ■ **Institutions de l'UE impliquées dans les enjeux de climat, de paix et de sécurité**

Ces dernières années, et afin de mettre en œuvre la communication conjointe sur le lien entre climat et sécurité, l'Union européenne a adopté une approche gouvernementale globale pour son agenda sur le climat et la sécurité. Dans ce cadre, de nombreux services et directions générales (DG) contribuent à la mise en œuvre de ces politiques. Au sein de la Commission européenne, cela inclut notamment la DG INTPA, la DG CLIM, la DG ECHO, la DG ENER ainsi que le FPI. Au sein du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la diplomatie climatique et environnementale, la prévention des conflits et le soutien à la médiation, ainsi que l'intégration de la politique de sécurité et de défense sont de plus en plus intégrés. Le Conseil de l'Union européenne définit l'orientation politique en matière de climat, de paix et de sécurité à travers ses conclusions. Le Parlement européen joue également un rôle croissant dans les débats sur ces enjeux, notamment en matière de gouvernance transnationale de l'eau et de justice climatique. Le tableau 1 présente les principaux acteurs de l'UE concernés ainsi que la description de leurs rôles respectifs.

<b>Les acteurs clés de l'UE</b>	<b>Rôle</b>
<p><b>Commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre</b></p>	<p>Le commissaire supervise les politiques climatiques de l'UE. Ce rôle comprend notamment le renforcement de la diplomatie climatique de l'UE, ainsi que son rôle dans les négociations internationales et dans le cadre d'une transition sociale et juste. Le poste est actuellement occupé par le commissaire néerlandais Wopke Hoekstra.</p>
<p><b>Commissaire à l'état de préparation et à la gestion des crises</b></p>	<p>Le commissaire supervise la gestion des crises et la préparation civile au niveau européen, tant au sein de l'Union européenne qu'à l'échelle mondiale. Le poste est actuellement occupé par la commissaire belge Hadja Lahbib.</p>
<p><b>Envoyé spécial pour la diplomatie climatique et environnementale (SEAE)</b></p>	<p>Cette personne représente l'Union européenne dans les négociations internationales sur le climat et l'environnement, en veillant à ce que les enjeux de sécurité liés au climat soient pris en compte dans les engagements diplomatiques.</p>
<p><b>Conseillers environnementaux dans les missions civiles et militaires de la Politique de sécurité et de défense commune de l'UE<sup>32</sup></b></p>	<p>Le point 12 du Pacte civil de 2023 relatif à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)<sup>33</sup>, prévoit qu'à partir de 2025, les États membres de l'UE doivent garantir que toutes les missions disposent d'un conseiller environnemental, chargé également de rendre compte de l'empreinte environnementale des missions et de mettre en place des systèmes de gestion environnementale. Ces conseillers doivent apporter une expertise sur l'intégration des risques liés au climat et à la sécurité dans les efforts de maintien de la paix, de prévention des conflits et de réponse aux crises. Au début de l'année 2026, huit des 20 missions civiles et militaires de la PSDC</p>

<sup>32</sup> <https://www.coe-civ.eu/kh/coe-factsheet-environmental-advisors-in-csdp-missions>

<sup>33</sup> [https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2023/Civilian\\_CSDP\\_Compact\\_Report\\_22.05.2023.pdf](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2023/Civilian_CSDP_Compact_Report_22.05.2023.pdf)

	disposaient d'un conseiller ou d'un point focal dédié.
<b>Division de la transition verte (SEAE)</b>	La division GLOBAL.GI.3, dédiée à la transition verte, relève de la direction des enjeux globaux au sein du SEAE.

**Tableau 1 : Principaux acteurs de l'UE sur les enjeux de climat, paix et sécurité et leurs rôles**

## ▪ Tendances récentes – perspectives

En avril 2026, le Conseil a adopté des conclusions sur la « diplomatie européenne de l'énergie et du climat », à la suite de la « vision mondiale pour le climat et l'énergie » publiée par la Commission en 2025, qui constitue un point de référence important pour l'agenda sur les enjeux de climat, de paix et de sécurité. En réponse, le SEAE a souligné que faire progresser la transition propre à l'échelle mondiale renforce la sécurité, la compétitivité et l'autonomie stratégique de l'UE.<sup>34</sup> Si ces priorités dominent aujourd'hui le discours extérieur de l'Union européenne, il convient de souligner les exigences de sensibilité aux conflits en matière de financement climatique que ces cadres appellent également à respecter.

Parmi les autres processus à venir figurent une communication sur l'aide humanitaire ainsi qu'un document de travail des services de la Commission consacré à la fragilité, attendus à l'été 2026, qui devraient également reconnaître les changements climatiques comme un facteur de fragilité. L'Union européenne travaille par ailleurs actuellement à l'élaboration d'un nouveau cadre intégré pour la résilience climatique et la gestion des risques en Europe<sup>35</sup>, qui s'appuiera sur la stratégie d'adaptation de 2021.

L'Union européenne met également davantage l'accent sur les enjeux de fragilité et de stabilité du voisinage. Elle devrait approfondir son engagement sur les questions liées au climat, à la paix et à la sécurité dans le Sahel, la Corne de l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Indo-Pacifique, la région de la mer Noire, l'Arctique ainsi que les Balkans occidentaux. Le lien entre climat et sécurité est en train de s'institutionnaliser plutôt que de demeurer un domaine d'action marginal. Toutefois, la mise en œuvre de cette approche comporte des risques et pourrait entraîner des effets involontairement néfastes si les exigences en matière de prévention des conflits et de sensibilité aux conflits ne sont pas systématiquement intégrées dans ces engagements extérieurs de l'UE.

L'attention doit désormais se porter sur la mise en œuvre concrète, notamment à travers une véritable conception en collaboration avec les organisations locales de la société civile œuvrant pour la paix, ainsi qu'une appropriation locale des initiatives. L'UE devra également agir activement pour éviter une sécurisation excessive des impacts climatiques, accorder une plus grande attention à l'intégration des perspectives d'égalité de genre et de justice climatique, et veiller à limiter la fragmentation entre les différentes institutions européennes.

## Conclusion

---

<sup>34</sup> [https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-energy-and-climate-diplomacy-%E2%80%93-strengthening-sovereignty-and-advancing-global-clean-transition\\_en?utm\\_source=chatgpt.com&etrans=fr](https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-energy-and-climate-diplomacy-%E2%80%93-strengthening-sovereignty-and-advancing-global-clean-transition_en?utm_source=chatgpt.com&etrans=fr)

<sup>35</sup> [https://climate.ec.europa.eu/eu-action/adaptation-and-resilience-climate-change/european-climate-resilience-and-risk-management-integrated-framework\\_en?prefLang=fr&etrans=fr](https://climate.ec.europa.eu/eu-action/adaptation-and-resilience-climate-change/european-climate-resilience-and-risk-management-integrated-framework_en?prefLang=fr&etrans=fr)

En conclusion, l'approche de l'Union européenne en matière de climat, de paix et de sécurité entre dans une phase davantage marquée par les enjeux géopolitiques. À mesure que l'UE renforce son engagement mondial sur les questions de sécurité climatique, la qualité de la mise en œuvre, la cohérence institutionnelle et l'établissement de partenariats significatifs avec les OSC seront essentiels pour traduire les politiques en résultats durables en matière de consolidation de la paix. Alors que l'Union européenne cherche à se positionner comme un acteur mondial de premier plan sur les enjeux de sécurité climatique, l'efficacité et la légitimité de son approche dépendront de sa capacité à transformer l'élargissement de son cadre politique en partenariats et en actions cohérents, sensibles aux conflits et ancrés dans les réalités locales.

## Annexe I : Principaux documents stratégiques de l'UE liés aux enjeux de climat, de paix et de sécurité

Principaux cadres de l'UE	Pertinence
<p><a href="#"><u>Conclusions du Conseil sur l'énergie et le climat dans l'UE (21 avril 2026)</u></a></p>	<p>Ces conclusions constituent un point de référence important pour l'agenda lié au climat, à la paix et à la sécurité. En ce qui concerne l'objectif de financement climatique adopté lors de la COP28, le Conseil souligne que tous les instruments de soutien financier doivent demeurer sensibles aux enjeux climatiques, environnementaux et aux conflits (p. 11). Dans la section consacrée à la sécurité mondiale et à la résilience, il est indiqué que l'Union européenne accordera une attention particulière aux zones vulnérables aux changements climatiques, fragiles et touchées par les conflits, aux pays les moins avancés ainsi qu'au voisinage élargi de l'Europe (p. 13). Le texte insiste également sur la nécessité de renforcer davantage la capacité de l'UE à répondre aux risques sécuritaires liés au climat et à l'environnement, en poursuivant l'intégration des dimensions climatiques et environnementales dans la politique étrangère, de sécurité et de défense, y compris dans les actions de consolidation de la paix, de médiation, de prévention des conflits et dans les missions relevant de la PSDC (p. 14). Enfin, les conclusions soulignent aussi l'importance de protéger, de soutenir et de coopérer avec la société civile, les défenseurs des droits humains liés à l'environnement, les peuples autochtones, les communautés locales et les personnes en situation de handicap (p. 13).</p>
<p><a href="#"><u>Résolution du Parlement européen sur l'aide</u></a></p>	<p>La résolution « rappelle que le changement climatique agit comme un des principaux facteurs à</p>

<p><b><u>humanitaire face à une polycrise (20 janvier 2026)</u></b></p>	<p>l'origine de conflits », « invite la Commission à adopter la communication sur l'aide humanitaire comme envisagé dans son programme de travail 2026 [...] ; souligne l'importance d'élaborer une telle stratégie avec un financement adapté et propre au contexte qui réponde aux enjeux interdépendants de la paix, du développement, de l'action climatique et des besoins humanitaires » ; « insiste sur la nécessité d'une approche fondée sur des données probantes concernant les mesures d'anticipation, notamment dans les contextes fragiles et vulnérables au climat, pour accroître la disponibilité de données de qualité et l'analyse des risques, ce afin d'améliorer les systèmes d'alerte précoce et d'intégrer la prévision des risques dans la planification humanitaire ».</p>
<p><b><u>Plan d'action RESourceEU (3 décembre 2025)</u></b></p>	<p>Le plan d'action RESourceEU s'appuie sur la législation européenne sur les matières premières critiques de 2024 et expose la manière dont l'Union européenne entend accélérer et renforcer sa stratégie relative aux matières premières critiques. Le plan d'action ne fait toutefois aucune mention des contextes fragiles ou touchés par les conflits, de la transition verte ni de la sensibilité aux conflits. Le document souligne que les matières premières critiques sont essentielles pour la compétitivité de l'UE, les transitions énergétique propre et numérique, ainsi que pour ses besoins en matière de défense, d'aérospatiale et de sécurité alimentaire, et que l'UE dépend de manière excessive des importations en provenance de pays tiers (p. 1). Il indique également que l'UE devrait mobiliser tous ses outils diplomatiques et économiques afin de faciliter la conclusion rapide de contrats entre des entreprises européennes et des entreprises de pays tiers tout au long de la chaîne de valeur des matières premières (p. 7). Dans ce plan d'action, la Commission annonce aussi qu'elle réexaminera et révisera la directive-cadre sur l'eau afin de permettre l'accès aux matières premières critiques dans l'UE (p. 8).</p>
<p><b><u>Communication conjointe « Vision de l'UE pour le</u></b></p>	<p>Comme annoncé dans son programme de travail de 2025, la Commission a présenté sa vision mondiale</p>

<p><b><u>climat et l'énergie à l'échelle planétaire : assurer la compétitivité de l'Europe sur les marchés mondiaux et accélérer la transition propre</u></b> <b>(16 octobre 2025)</b></p>	<p>en matière de climat et d'énergie en amont de la COP30. La communication conjointe indique que l'UE « doit mieux intégrer le lien entre le climat, la paix et la sécurité dans sa politique extérieure, notamment dans la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ainsi que dans sa coopération et ses partenariats internationaux » (p. 6). Elle précise également qu'« un soutien ciblé de l'UE sera fourni aux pays les plus vulnérables au changement climatique, en particulier [...] les pays les moins avancés et [...] les petits États insulaires en développement, [...] dans le cadre de l'initiative Équipe Europe en faveur de l'adaptation et de la résilience en Afrique » (p. 11). Enfin, le document souligne que « l'UE continuera également de soutenir la résilience au changement climatique, y compris dans des contextes fragiles et touchés par des conflits, en s'appuyant sur ses instruments de développement, de consolidation de la paix et d'aide humanitaire » (p. 11).</p>
<p><b><u>Communication conjointe sur le Pacte pour la Méditerranée</u></b> <b>(16 octobre 2025)</b></p>	<p>La direction générale pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et le Golfe (DG MENA) a publié une communication conjointe sur le Pacte pour la Méditerranée. Parmi les sections pertinentes pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits, le document souligne que le fait de « relever ensemble les défis liés au climat, à l'environnement et à la sécurité peut contribuer à renforcer encore la résilience de la région » (p. 2). Il indique également que « le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité affectent fortement la région méditerranéenne et sa résilience. La transition propre offre également une occasion de stimuler la compétitivité durable dans la région. » (p. 14). Le texte précise enfin que « le pacte visera à parvenir à une compréhension commune des situations régionales et internationales en matière de sécurité. Il favorisera la coopération, notamment dans des domaines tels que la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, le contournement des sanctions de l'UE, la sûreté maritime, la résilience des infrastructures critiques, les menaces hybrides et les cybermenaces, les activités de manipulation</p>

	<p>de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, le renforcement des capacités de défense, la médiation en faveur de la paix et la résolution des conflits. » (p. 18).</p>
<p><b><u>Pacte européen pour l'Océan (5 juin 2025)</u></b></p>	<p>Le pacte met fortement l'accent sur la sécurité, l'intérêt stratégique et la compétitivité, conformément aux priorités de l'UE. Il s'engage à « faire en sorte que l'Arctique reste une région de paix » (p.18), renforce la diplomatie des océans afin de « préserver et à promouvoir les intérêts et les valeurs de l'UE en la matière » et les partenariats (p. 19). Le document identifie le fait d'« améliorer la sûreté et la défense maritimes en tant que condition préalable », ainsi que le fait de « renforcer la diplomatie de l'UE et la gouvernance internationale fondée sur des règles pour les questions océaniques » parmi six priorités centrales, aux côtés de la recherche océanique, de la santé des océans, de l'économie bleue et du soutien aux communautés côtières. La sécurité maritime et la sécurité alimentaire figurent également parmi les priorités d'un ensemble plus large d'éléments couverts par les financements annoncés et les politiques liées aux océans. Le pacte prévoit en outre que la Commission proposera, d'ici 2027, une « loi pour l'océan » (p. 2). Il prévoit également que [l'UE] « renforcera ses opérations navales dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune » (p. 18).</p>
<p><b><u>Stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau (3 juin 2025)</u></b></p>	<p>La direction générale de l'environnement de la Commission européenne (DG ENV) a publié sa stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau. Dans les sections relatives au lien entre eau, paix et sécurité, le document indique que « Les États membres ont estimé que les menaces liées au climat et les pertes de biodiversité, les attaques malveillantes liées à la perturbation des infrastructures et de l'approvisionnement critiques en eau, ainsi que la pollution accidentelle des eaux intérieures et marines, constituaient des risques majeurs pour l'eau. » (p. 18). Il précise également que « le lien entre l'eau, la paix et la sécurité sera renforcé en réunissant des acteurs de l'aide humanitaire, du</p>

	<p>développement et de la paix pour plaider en faveur du respect du droit international humanitaire afin de garantir la sûreté et la sécurité des ressources en eau, du personnel chargé de l'eau et des infrastructures dans les zones de conflit. » (p. 20). Le texte indique en outre qu'« en fixant des exigences environnementales minimales pour les opérations d'aide humanitaire financées par l'Union, l'UE œuvre à la durabilité des ressources en eau dans des contextes particulièrement touchés par les pénuries d'eau. » (p. 20). Il ajoute que « L'UE soutiendra la prorogation de la convention des Nations Unies sur l'eau afin de</p> <p>promouvoir la gestion durable des ressources en eau partagées, la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la sécurité et le développement économique. » (p. 20). Enfin, il est rappelé que « les citoyens ont besoin de solutions locales qui les protègent et leur permettent de se préparer à l'inévitable » (p. 20).</p>
<p><a href="#"><u>Stratégie européenne pour une union de la préparation</u></a> (26 mars 2025)</p>	<p>Cette stratégie a pour objectif déclaré de « prévenir les menaces et les crises émergentes et d'y répondre ». Bien qu'elle se concentre largement sur la gestion des crises à l'intérieur de l'UE, la préparation des populations et la coopération public-privé ainsi que civile et militaire, elle contient quelques liens avec le climat et l'action extérieure, principalement sous l'angle du commerce et des partenariats. Elle souligne que si ces enjeux ne sont pas traités, les coûts humains, économiques et sociaux des changements climatiques continueront d'augmenter dans les années à venir, notamment en raison de pressions croissantes liées aux impacts négatifs du climat dans d'autres régions du monde, par exemple les perturbations des routes commerciales et des chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle affirme également que le climat, l'environnement et la sécurité sont étroitement liés (p. 1). Sur le plan des partenariats et du voisinage de l'UE, la stratégie indique que dans un contexte géopolitique de plus en plus instable, et afin de répondre à des défis mondiaux tels que les</p>

	<p>changements climatiques et la santé mondiale, l'Union européenne et ses États membres devraient continuer à développer et approfondir des partenariats bilatéraux et plurilatéraux adaptés et mutuellement bénéfiques, notamment en renforçant la coopération et en soutenant les pays candidats à l'adhésion et les pays voisins (p. 15).</p>
<p><b><u><a href="#">Une boussole pour la compétitivité de l'UE (29 janvier 2025)</a></u></b></p>	<p>La boussole pour la compétitivité de l'UE est la première initiative majeure du second mandat de la Commission Von der Leyen. Elle se concentre sur trois domaines centraux : l'innovation, la décarbonisation et la sécurité. La boussole souligne que la Commission créera une plateforme pour l'achat conjoint de matières premières critiques.</p>
<p><b><u><a href="#">Conclusions du Conseil sur la diplomatie environnementale de l'UE (18 mars 2024)</a></u></b></p>	<p>Les conclusions du Conseil sur la diplomatie environnementale de l'UE soulignent le lien entre les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'instabilité mondiale, en mettant en avant leur impact disproportionné sur les groupes vulnérables. Elles insistent sur la nécessité d'intégrer le lien entre climat, paix et sécurité dans l'action extérieure de l'UE, de renforcer la préparation climatique dans les politiques de sécurité, d'accroître la sensibilité aux conflits et d'augmenter le financement de l'adaptation pour les États touchés par les conflits. Elles appellent également à renforcer les efforts mondiaux en matière de sécurité de l'eau.</p>
<p><b><u><a href="#">Communication conjointe sur le lien entre climat et sécurité (28 juin 2023)</a></u></b></p>	<p>Le Service européen pour l'action extérieure et la Commission européenne ont publié une communication conjointe qui décrit la manière dont l'UE entend répondre aux impacts croissants des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la défense. Dans cette communication, l'UE reconnaît que, « bien que d'importants efforts soient mis en œuvre pour faire progresser la transition écologique et relever ses défis, il existe un risque accru d'instabilité, d'insécurité, voire de conflit », et appelle à ce que les « politiques et pratiques liées au climat et à l'environnement »</p>

	<p>deviennent « de plus en plus sensibles aux conflits ». Elle indique également que ses actions contre le « changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité » peuvent « contribuer également à la prévention des conflits et à la paix ».</p>
<p><a href="#">EU Peace Mediation Guidelines (lignes directrices de l'UE en matière de médiation de paix) (2023)</a></p>	<p>Le chapitre 13 (p. 41) des lignes directrices de l'UE en matière de médiation de paix est consacré à l'environnement et aux changements climatiques. Il examine comment l'intégration de ces dimensions dans les processus de médiation pour la paix peut contribuer à rendre ces derniers plus durables.</p>
<p><a href="#">Législation sur les matières premières critiques (16 mars 2023)</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Résolution législative du Parlement</a></li> <li>• <a href="#">Approbation finale du Conseil</a></li> </ul>
<p><a href="#">Conclusions du Conseil sur la diplomatie en matière de climat et d'énergie (9 mars 2023)</a></p>	<p>Les conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique et énergétique, ainsi que sur la mise en œuvre de la dimension externe du pacte vert pour l'Europe, présentent la diplomatie climatique et énergétique comme un élément central de la politique étrangère de l'UE et soulignent la détermination de l'Union européenne à s'engager et à coopérer avec ses partenaires dans le monde entier pour mettre en œuvre l'Accord de Paris.</p>
<p><a href="#">Les objectifs de l'Union européenne en matière de résilience face aux catastrophes (8 février 2023)</a></p>	<p>La Commission européenne a adopté une recommandation et une communication sur les objectifs de résilience de l'Union européenne face aux catastrophes afin d'établir cinq objectifs communs : 1) anticiper, 2) préparer, 3) alerter, 4) réagir et 5) protéger. Le cinquième objectif commun fait notamment référence aux catastrophes sans précédent, telles que la pandémie de COVID-19, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les changements climatiques.</p>
<p><a href="#">Conclusions du Conseil sur la réduction des risques de catastrophe (28 novembre 2022)</a></p>	<p>Le Conseil a approuvé des conclusions sur la réduction des risques de catastrophes dans l'action extérieure de l'UE, dans lesquelles il est conscient « des liens qui existent entre la fragilité, les conflits et les catastrophes ». Il y est également indiqué que,</p>

	<p>« dans des contextes fragiles et touchés par des conflits, les catastrophes peuvent intensifier les causes sous-jacentes de la fragilité et des facteurs de conflit et déstabiliser les perspectives de redressement et de paix durables ». Le texte souligne par ailleurs que « des processus participatifs et inclusifs de RRC et des mesures d’anticipation conformes à l’approche associant l’aide humanitaire, le développement et la paix peuvent servir d’outil de consolidation de la paix lorsque les catastrophes et les conflits interagissent, tandis que les mesures de prévention des conflits sont essentielles pour un environnement propice à la RRC. »</p>
<p><b><u>Conclusions du Conseil sur l’eau dans le cadre de l’action extérieure de l’UE (19 novembre 2021)</u></b></p>	<p>Dans ses conclusions, le Conseil réaffirme « l’action diplomatique de l’UE dans le domaine de l’eau, en particulier la coopération transfrontière en la matière, en tant qu’instrument de paix, de sécurité et de stabilité » et souligne « la nécessité d’aborder les questions liées à l’eau en tant qu’élément à part entière de la prévention, de la résolution et de la stabilisation des conflits, y compris par le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la médiation ». Il met également l’accent sur « la nécessité d’élaborer et d’utiliser tous les outils nécessaires de cartographie des risques liés à l’eau, les systèmes d’alerte précoce, l’expertise requise et les instruments de réduction et de gestion des risques de catastrophe, en s’inspirant d’approches sensibles aux conflits, tenant compte de la dimension de genre et fondées sur les droits de l’homme ». Il indique que, dans la mesure où « la coopération sur les questions liées à l’eau, en particulier dans un contexte transfrontière, offre l’occasion de prendre des mesures susceptibles de contribuer à la paix », « il est important de prendre en compte les risques et indicateurs liés à l’eau dans le cadre de l’analyse des conflits et de la programmation dans les États fragiles et les zones touchées par des conflits, ainsi que de la conception et du déploiement de missions PSDC sur des théâtres de conflit. »</p>

<p><b><u>Orientations de l'UE sur l'analyse des conflits en 2020 (26 août 2021)</u></b></p>	<p>Cette note d'orientation conjointe décrit les principes clés d'une analyse conjointe et intégrée des conflits, ainsi que sa valeur pour l'action extérieure de l'UE. Elle présente les changements climatiques comme un multiplicateur de menaces nécessitant une attention particulière et encourage la prise en compte des dynamiques et des tendances climatiques et environnementales dans le cadre d'une approche intégrée de l'analyse des conflits.</p>
<p><b><u>Conclusions du Conseil sur la sûreté maritime (22 juin 2021)</u></b></p>	<p>Le Conseil de l'UE a adopté des conclusions sur l'intention de l'Union européenne de renforcer son rôle de promoteur mondial de la sûreté maritime. Dans ces conclusions, il réaffirme que « le changement climatique et la dégradation de l'environnement représentent une menace existentielle pour l'humanité et la biodiversité, ainsi que pour la santé des océans et des mers, qu'ils ont des répercussions de plus en plus marquées sur la paix et la sécurité dans le monde et sur la stabilité internationale, y compris la sûreté maritime, et qu'ils nécessitent d'urgence une réponse collective. »</p>
<p><b><u>Stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique (24 février 2021)</u></b></p>	<p>La stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique plaide en faveur de sociétés et d'infrastructures résilientes au climat. Elle souligne la nécessité d'intégrer la sensibilité aux conflits dans les politiques d'adaptation au changement climatique et reconnaît les risques sécuritaires liés aux déplacements provoqués par le climat ainsi qu'à la concurrence pour les ressources. Elle précise également que l'UE « fera en sorte d'accroître le financement international de l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur les instruments de l'Union pour l'action extérieure et en attirant des investissements du secteur privé ».</p>
<p><b><u>Concept d'approche intégrée en matière de changement climatique et de sécurité (5 octobre 2021)</u></b></p>	<p>Le concept de l'UE d'approche intégrée en matière de changement climatique et de la sécurité, élaboré par le SEAE et approuvé par le Comité politique et de sécurité (COPS), vise à accroître l'impact de l'action extérieure de l'UE en matière de paix et de sécurité, en veillant à ce que le lien entre le climat et la</p>

	sécurité, y compris la dégradation de l'environnement, soit pris en compte dans toutes les activités pertinentes de l'UE.
<b><u>Stratégie « Global Gateway » (Date de début : 2021)</u></b>	Global Gateway est la stratégie de l'UE visant à promouvoir les secteurs du numérique, de l'énergie et des transports dans les pays partenaires. Elle prévoit de mobiliser jusqu'à 300 milliards d'euros. Les projets portent souvent sur les énergies renouvelables ou les matières premières critiques, et plusieurs sont mis en œuvre dans des régions touchées par des conflits. Le climat et l'énergie constituent des domaines clés de ces partenariats.
<b><u>Feuille de route sur le changement climatique et la défense (9 novembre 2020)</u></b>	Ce document a été élaboré par le SEAE en collaboration avec les services de la Commission et l'Agence européenne de défense (AED). Il définit les priorités de l'UE pour intégrer les considérations de sécurité climatique dans les missions et opérations de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).
<b><u>Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique (20 janvier 2020)</u></b>	Dans ces conclusions, les ministres des affaires étrangères des États membres de l'UE ont renouvelé l'engagement de l'UE à placer l'action climatique au cœur de sa politique extérieure. Ils soulignent notamment que « le changement climatique multiplie les menaces pesant sur la stabilité et la sécurité internationales, en touchant en particulier ceux qui se trouvent dans les situations les plus fragiles et les plus vulnérables, en renforçant les pressions sur l'environnement et les risques de catastrophes, en contribuant à la perte de moyens de subsistance et en provoquant des déplacements de populations. » (p. 6).
<b><u>Pacte vert pour l'Europe (EGD) (11 décembre 2019)</u></b>	Le pacte vert pour l'Europe identifie le changement climatique comme « un puissant multiplicateur de menace et une source d'instabilité » et promeut une transition juste et durable qui atténue les risques de conflit.

<p><b><u>Résolution du Parlement européen sur l'urgence climatique et environnementale (28 novembre 2019)</u></b></p>	<p>En amont de la COP25 de l'ONU, le Parlement européen a adopté cette résolution et déclaré l'urgence climatique et environnementale en Europe et dans le monde.</p>
<p><b><u>Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique (18 février 2019)</u></b></p>	<p>Le Conseil des affaires étrangères de 2019 a réitéré la stratégie globale de l'UE (2016) ainsi que les implications importantes des changements climatiques pour la paix et la sécurité dans le monde. Les conclusions indiquent notamment que les outils de prévention des conflits, tels que le système d'alerte précoce de l'UE en matière de conflits, devraient prendre en compte les défis sécuritaires liés aux effets négatifs des changements climatiques et aux facteurs de risque environnementaux (p. 5). Le Conseil est conscient que « les plus pauvres et ceux qui connaissent les situations de fragilité et de vulnérabilité les plus graves sont également ceux qui sont le plus exposés et le moins en mesure de faire face ou de s'adapter au changement climatique » (p. 4), et que la réduction des risques de catastrophes ainsi que la prévention des conflits constituent des piliers fondamentaux de la gestion des risques climatiques et devraient être intégrés en tant que tels (p. 4).</p>
<p><b><u>Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (2016)</u></b></p>	<p>La stratégie reconnaît que le changement climatique agit comme un facteur multiplicateur de risques et appelle à un renforcement de la résilience afin de prévenir les conflits exacerbés par les pressions environnementales. Elle souligne également que la « politique de paix de l'UE doit également assurer une transition plus fluide entre la gestion des crises à court terme et la consolidation de la paix à long terme, afin d'éviter les ruptures tout au long du cycle des conflits ».</p>
<p><b><u>Changements climatiques et sécurité internationale (14 mars 2008)</u></b></p>	<p>À la suite du débat de 2007 au Conseil de sécurité des Nations Unies sur le changement climatique et ses implications pour la sécurité internationale, le haut représentant de l'UE et la Commission européenne ont publié ce document, qui a marqué la</p>

première reconnaissance institutionnelle majeure du lien entre le climat et les risques sécuritaires. Il qualifie le changement climatique de « multiplicateur de menaces », reconnaît le défi majeur que représente le changement climatique pour les États et les régions déjà fragiles et exposés aux conflits, et donne quelques exemples de conflits en cours à l'époque et provoqués par le changement climatique.

## Annexe II : Liste des abréviations

CCo	Conclusions du Conseil
CPS	Climat, paix et sécurité
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
OSC	Organisation de la société civile
CSDN	Civil Society Dialogue Network
CTCN	Centre et Réseau des technologies climatiques
DG	Direction générale
DG CLIMA	Direction générale de l'action pour le climat
DG ECHO	Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes
DG ENER	Direction générale de l'énergie
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
DNSH	Principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »
CE	Commission européenne
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
PE	Parlement européen
UE	Union européenne
DUE	Délégation de l'UE
FPI	<i>Service for Foreign Policy Instruments</i>
HDP	Humanitaire-Développement-Paix
CC	Communication conjointe
LIFE	Programme pour l'environnement et l'action pour le climat
CFP	Cadre Financier Pluriannuel
NDICI-GE	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde
ODD	Objectifs de développement durable
SWD	Document de travail des services
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques